

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AMR 45/001/2006 – ÉFAI

AU 201/06

Londres, le 21 juillet 2006

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ /MENACES DE MORT

PARAGUAY **La famille de Luis Martínez (h), responsable communautaire tué**
Zacarías Vega (h), responsable communautaire
Daniel Romero Bordón (h), responsable communautaire, et sa famille

Le 11 juillet, les membres d'une patrouille de civils armés ont tiré sur Zacarías Vega et Luis Martínez, responsables communautaires. Luis Martínez a été tué, et Zacarías Vega blessé. Selon certaines informations, Zacarías Vega, Daniel Romero Bordón, responsable communautaire, et sa famille, ainsi que la famille de Luis Martínez ont depuis lors reçu des menaces de mort visant manifestement à les dissuader de poursuivre leurs recherches concernant cette attaque.

Le 11 juillet, alors qu'ils marchaient dans San José del Norte (département de San Pedro, nord du Paraguay), Luis Martínez et Zacarías Vega, tous deux responsables communautaires dans cette même ville, auraient été arrêtés par des membres des *Comisiones Vecinales de Seguridad* (Commissions de sécurité de quartier), une patrouille de civils armés, qui leur ont demandé où ils allaient. Le chef de la patrouille aurait ensuite ouvert le feu sur Luis Martínez, et les autres auraient tiré sur les deux hommes. Luis Martínez est mort après avoir reçu plus de 30 balles, mais Zacarías Vega, malgré ses blessures, a pu s'échapper. Le meurtre de Luis Martínez semble être lié à ses activités en faveur des droits des paysans, contre l'emploi excessif de pesticides pour l'agriculture, et contre l'usage des armes par les patrouilles de civils dans la région.

Le jour suivant, Daniel Romero Bordón, un autre responsable communautaire de San José del Norte, et des proches de Luis Martínez ont tenté d'en savoir plus sur cet homicide. Ils auraient reçu plusieurs menaces, transmises par des enfants du quartier, qui leur conseillaient de ne pas porter plainte auprès des autorités paraguayennes concernant ces événements, sans quoi leur vie et celle des membres de leur famille seraient en danger. Le 13 juillet, Daniel Romero Bordón et la femme de Luis Martínez ont déposé une plainte auprès du procureur de district, demandant qu'une enquête soit ouverte sur les agissements des *Comisiones Vecinales de Seguridad*. Le même jour, la *Coordinadora de Derechos Humanos del Paraguay* (CODEHUPY, Coordination du Paraguay pour les droits humains), une organisation non gouvernementale (ONG) de défense des droits humains, a introduit une requête en *habeas corpus* en vue d'obtenir la protection de Daniel Bordón et de sa famille.

Selon les informations reçues, les responsables présumés de l'attaque sont libres et vivent toujours à San José del Norte. À la connaissance d'Amnesty International, les autorités n'ont pris aucune mesure ni pour veiller à ce que Zacarías Vega, Daniel Romero Bordón, ses proches ainsi que ceux de Luis Martínez disposent de la protection dont ils ont besoin, ni pour garantir que les responsables communautaires pourront poursuivre leurs activités légitimes sans crainte d'être menacés ou tués. Daniel Romero Bordón, sa famille, la famille de Luis Martínez et Zacarías Vega ont quitté leur communauté car ils craignaient pour leur sécurité.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La création de patrouilles de civils non armés telles que les *Comisiones Vecinales de Seguridad* (Commissions de sécurité de quartier) aurait été encouragée par le ministère de l'Intérieur, afin de répondre à l'augmentation de la criminalité dans des régions isolées du pays. Selon les informations d'Amnesty International, les autorités paraguayennes n'ont pas les moyens de contrôler ces patrouilles,

et celles-ci auraient commis des violations des droits humains dans des zones où les forces de sécurité paraguayennes ne sont pas présentes. En juin 2006, un député du Parlement paraguayen a déposé une proposition de loi au Sénat visant à interdire les patrouilles de civils armés.

Selon les informations reçues par Amnesty International, des membres d'organisations de paysans ou d'indigènes et des responsables communautaires ont été agressés, menacés de mort, harcelés et même tués par des civils armés qui semblent agir pour le compte de propriétaires terriens ou de sociétés privées, dans le contexte de conflits fonciers et sociaux (pour de plus amples informations, voir l'AU 209/05, AMR 45/003/2005 du 11 août 2005).

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par la sécurité de Zacarías Vega, des proches de Luis Martínez et de Daniel Romero Bordón et ses proches ;
- déclarez-vous inquiet quant aux menaces de mort que toutes ces personnes ont reçues, qui semblent être des tentatives d'intimidation visant à les empêcher de faire la lumière sur les violences perpétrées contre Luis Martínez et Zacarías Vega ;
- exhortez les autorités à garantir leur sécurité, conformément aux souhaits de ces personnes ;
- demandez qu'une enquête exhaustive et impartiale soit conduite sur l'homicide dont Luis Martínez a été victime et sur les menaces de mort adressées aux personnes qui cherchent à obtenir justice, que les résultats de ces investigations soient rendus publics et que les responsables présumés soient traduits en justice.

APPELS À :

Ministre de l'Intérieur :

Sr. Rogelio Raimundo Benitez Vargas

Ministerio del Interior

Chile esq. Manduvira

Asunción, Paraguay

Fax : +595 21 450 027 (Si une personne décroche, veuillez dire : "Tono de fax, por favor")

Formule d'appel : *Señor Ministro, / Monsieur le Ministre,*

Ministre de la Justice :

Dr. Derlis Céspedes

Ministerio de Justicia y Trabajo

Gaspar Rodríguez de Francia y Estados Unidos

Asunción, Paraguay

Fax : + 595 21 208 469 (Si une personne décroche, veuillez dire : "Tono de fax, por favor")

Formule d'appel : *Señor Ministro, / Monsieur le Ministre,*

Procureur général :

Rubén Candía Amarilla

Fiscal General del Estado

Procuraduría General de la República

San José 156 c/ Mcal. Lopez

Asunción, Paraguay

Fax : + 595 21 454 603 (Si une personne décroche, veuillez dire : "Tono de fax, por favor")

Formule d'appel : *Sr. Fiscal General, / Monsieur le Procureur général,*

Ministre des Affaires étrangères :

Sra. Leila Rachid de Cowles

Ministerio de Relaciones Exteriores

Palma y 14 de mayo

Asunción, Paraguay

Fax : + 595 21 490 676 (Si une personne décroche, veuillez dire : "Tono de fax, por favor")

Formule d'appel : *Señora Ministra, / Madame la Ministre,*

COPIES À :

Organisation de défense des droits humains :

Coordinadora de Derechos Humanos del Paraguay - CODEHUPY

París 1031 c/ Colón, Asunción, Paraguay

Courriers électroniques : codehupy@codehupy.org

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Paraguay dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 1^{er} SEPTEMBRE 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*